Envoyé en préfecture le 15/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le
ID : 029-242900645-20240704-DEA_24_07_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 juillet de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, Christine TANGUY, Sébastien THOMAS, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Frédéric LE LANN, Dominique TILLIER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Christelle DRÉANO, Philippe CORNEC, Françoise PENCALET.

Absente : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Pouvoirs : Isabelle CLÉMENT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Patrick TANGUY, pouvoirs à Marc RAHER
Bertrand POULMARC'H, pouvoirs à Dominique TILLIER
Ollivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Katell CHANTREAU, pouvoirs à Isabelle STEFANNUTI

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération n° DEA-24-07-02

Objet : Raccordement au réseau d'eau potable d'un particulier – Participation financière

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le projet de convention de participation financière exceptionnelle pour la réalisation d'un branchement d'eau potable par fonds de concours ;

Une demande est parvenue au service Eau et assainissement le 13 mai 2024. Cet usager demande une aide financière pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau AEP, destinés à la seule alimentation de la propriété et qui s'élève à ce jour à un montant de 13 707,55 €.

Pour mémoire, le service de l'Eau a émis un avis le 21 décembre 2022 au certificat d'urbanisme déposé par le notaire à l'adresse 209 chemin de Rulosquet au Juch avec les indications suivantes :

- Pas d'alimentation en eau potable, parcelle non desservie,
- Branchement à réaliser (environ 600 ML) en domaine privé car réseau public d'eau potable inexistant à proximité,
- Deux possibilités :
    - soit conserver la situation actuelle (= puits) ;
    - soit prévoir l'extension du réseau à la charge du demandeur.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le
ID : 029-242900645-20240704-DEA_24_07_02-DE

En janvier 2023, le service Eau et assainissement a indiqué à l'étude notariale en charge de la vente, avant la signature du compromis prévue le 25 janvier 2023, que le bien n'était pas alimenté par le réseau public AEP et qu'il se trouvait dans une zone hors du périmètre du schéma de distribution AEP.

Un taux de fer trop important pour être filtré n'a pas permis à l'usager la création d'un nouveau puits.

Cette personne souhaite donc le raccordement au réseau public d'Eau potable et détaille le financement des travaux en se prévalant d'un devis établi par une entreprise chargée de réaliser les opérations de raccordement et qui s'élèverait à 12 295,25 € TTC.

Au regard des éléments fournis par le service Eau et assainissement en amont de l'achat du bien, l'usager a eu connaissance de cette obligation de travaux. La participation de Douarnenez Communauté pour la réalisation de ces travaux pour l'alimentation en eau potable est concrétisée par la signature d'une convention de participation financière pour une durée de validité de 6 mois à compter de l'adoption de la présente délibération à hauteur de 20 % du devis. Le montant des travaux ayant été donné à titre indicatif, l'usager devra fournir le devis comme justificatif.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 3 juin 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 juin 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **d'accorder une aide financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau AEP en partie privée à hauteur de 20 % de 12 295,25 € et de fixer à 6 mois la durée de validité de la proposition.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 4 juillet 2024.

La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC